



## Assemblée générale

Distr. générale  
20 juin 2013  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-septième session**  
Point 75 de l'ordre du jour  
**Les océans et le droit de la mer**

### **Note verbale datée du 17 juin 2013, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui faire savoir qu'en application de la résolution 65/37 B de l'Assemblée générale, en date du 4 avril 2011, un atelier s'est tenu sous les auspices de l'ONU, à Maputo, les 6 et 7 décembre 2012, à l'appui de la première phase du premier cycle d'évaluation du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques.

La Mission permanente du Mozambique transmet au Secrétaire général le résumé des débats de l'atelier (voir annexe).

La Mission permanente demande que la présente note et son annexe soient distribués comme document de l'Assemblée générale au titre du point 75 de l'ordre du jour.



**Annexe à la note verbale datée du 17 juin 2013 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport final du cinquième atelier tenu sous les auspices  
de l'Organisation des Nations Unies à l'appui du Mécanisme  
de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle  
mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects  
socioéconomiques**

**Maputo, 6 et 7 décembre 2012**

**Déclarations d'ouverture**

**Programme des Nations Unies pour l'environnement**

1. Le Chef du secrétariat de la Convention de Nairobi relative à la protection, à la gestion et à la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'océan Indien occidental, Dixon Waruinge, a ouvert la séance à 9 h 30 et souhaité la bienvenue aux participants. Dans ses remarques préliminaires, il s'est félicité de la présence d'experts de la région et de l'appui financier fourni par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il a également remercié la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU qui a assuré la direction générale de l'atelier et en a défini le mandat. Il a remercié le Gouvernement mozambicain pour avoir organisé et accueilli l'atelier sur le Mécanisme, y compris une réunion parallèle sur la protection des requins et sur la septième Conférence des Parties à la Convention de Nairobi qui doit avoir lieu à Maputo du 10 au 14 décembre 2014.

2. M. Waruinge a rappelé que le Gouvernement mozambicain, en collaboration avec le PNUE, avait organisé un atelier analogue en août 2012 afin de contribuer à l'évaluation mondiale du milieu marin demandée par l'Assemblée générale conformément au Plan d'action de Johannesburg de 2002 et d'établir une base pour les rapports sur l'état des zones côtières au titre de la Convention de Nairobi (annexe I)\*. Ces rapports devraient contribuer à l'évaluation mondiale du milieu marin, laquelle devrait à son tour aider à établir le rapport général sur les zones côtières. M. Waruinge a déclaré par ailleurs que la liste des experts retenus qui contribueront au rapport régional a été communiquée aux gouvernements concernés pour la transmettre à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer par l'intermédiaire des ministères des affaires étrangères et des missions permanentes à New York. M. Waruinge a ensuite invité la représentante de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer à prononcer la déclaration d'ouverture.

**Division des affaires maritimes et du droit de la mer, Bureau des affaires  
juridiques, Secrétariat de l'ONU**

3. Alice Hicuburundi, juriste représentant la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et le secrétariat du Mécanisme, a tout d'abord souhaité la bienvenue

---

\* Toutes les annexes du présent rapport sont disponibles sur le site Web du secrétariat du Mécanisme à l'adresse suivante : [http://www.un.org/Depts/los/global\\_reporting/global\\_reporting.htm](http://www.un.org/Depts/los/global_reporting/global_reporting.htm).

aux participants au nom de la Division. Elle a rappelé que, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer, un certain nombre d'ateliers avaient déjà été organisés. Le premier, qui avait eu lieu à Santiago en septembre 2011, avait été suivi de réunions tenues à Sanya (Chine) en février 2012, à Bruxelles en juin 2012, à Miami (États-Unis d'Amérique) en novembre 2012 et à Maputo en décembre 2012.

4. Elle a souligné que le Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme estimait que ces ateliers constituaient un élément essentiel de la première évaluation mondiale intégrée de l'état du milieu marin qui permettrait aux États de renforcer leurs capacités d'évaluation. Les ateliers visaient également à faciliter le dialogue entre le Groupe d'experts du Mécanisme et les experts des États et des organisations intergouvernementales compétentes, notamment en vue de rassembler les données nécessaires dans les différents domaines sur lesquels devait porter l'évaluation mondiale.

5. Au nom du secrétariat du Mécanisme, M<sup>me</sup> Hicuburundi a exprimé sa gratitude au Gouvernement mozambicain pour avoir organisé l'atelier et a remercié le PNUE, son Programme pour les mers régionales et le secrétariat de la Convention de Nairobi de lui avoir permis financièrement d'être présente à Maputo, mais aussi et surtout d'avoir apporté une contribution importante aux préparatifs et au soutien logistique de l'atelier. Elle s'est également félicitée de la présence à l'atelier de membres du Groupe d'experts, en particulier Renison Ruwa (Kenya), membre en exercice, et Magnus Ngoile (République-Unie de Tanzanie), ancien membre du Groupe.

6. Rappelant les directives concernant l'atelier, M<sup>me</sup> Hicuburundi a déclaré que celui-ci tiendrait pleinement compte des principes du Mécanisme tels que recommandés par le Groupe de travail spécial et approuvés par l'Assemblée générale en 2009, ainsi que des recommandations adoptées par le Groupe de travail lors de ses trois premières réunions. Elle a ajouté que l'atelier serait d'une importance capitale pour contribuer à assurer la légitimité, la pertinence et la crédibilité du Mécanisme en identifiant les informations concernant la région et en établissant la base nécessaire pour renforcer les capacités permettant d'évaluer l'état du milieu marin dans la région. M. Waruinge a ensuite invité le représentant du Gouvernement mozambicain à faire des observations liminaires.

#### **Gouvernement mozambicain**

7. Le Secrétaire permanent du Ministère mozambicain de la coordination des affaires environnementales, Mauricio Xerinda, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié les organisateurs d'avoir offert au Mozambique la possibilité d'accueillir cette réunion, en ajoutant que le Gouvernement entendait bien appuyer le Mécanisme. Il a instamment demandé aux participants de profiter de l'atelier pour identifier les experts, les données et les informations qui contribueraient à l'évaluation mondiale du milieu marin et aux rapports sur l'état des zones côtières au titre de la Convention de Nairobi. Il a ensuite souhaité aux participants d'avoir des débats fructueux et a déclaré l'atelier officiellement ouvert.

#### **Élection du Président et du Rapporteur**

8. Les participants ont élu le représentant du pays hôte, le Mozambique, et le Président du Bureau de la Convention de Nairobi aux postes de coprésident de

l'atelier, tandis que le représentant du Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie a été élu rapporteur.

### **Adoption de l'ordre du jour**

9. Les participants ont adopté l'ordre du jour de l'atelier en y apportant des amendements. Le texte modifié figure à l'annexe 2 du présent rapport.

### **Exposés liminaires**

#### **Présentation du Mécanisme : évaluation mondiale du milieu marin – déclaration d'Alice Hicuburundi**

10. M<sup>me</sup> Hicuburundi a tout d'abord souligné les préoccupations générales de l'Organisation des Nations Unies qui avaient motivé l'évaluation mondiale intégrée de l'état du milieu marin. Ces préoccupations portaient notamment sur la détérioration du milieu marin mondial, l'absence de systèmes communs d'évaluation permettant de dresser un tableau mondial de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, l'absence de démarche commune pour comprendre les océans, le besoin d'intégration par opposition à l'action sectorielle, et la nécessité d'une interaction plus efficace entre les scientifiques et les décideurs.

11. M<sup>me</sup> Hicuburundi a expiré l'historique du Mécanisme et a indiqué que l'Assemblée générale était convenue d'une phase préparatoire (2002-2005) suivie d'une phase de démarrage (2005-2009). La phase de la mise en œuvre avait commencé en 2009 et 2010. Elle a ajouté que le premier cycle du Mécanisme avait commencé en 2010 et serait achevé en 2014. Entre 2010 et 2012, le Groupe de travail spécial plénier avait été créé pour superviser et guider le Mécanisme. Le mandat de ce dernier constituait le cadre des préparatifs de l'évaluation mondiale du milieu marin et du renforcement des capacités, et ses principes directeurs figuraient dans la résolution 65/37 de l'Assemblée générale.

12. Le dispositif institutionnel du Mécanisme comprend le Groupe de travail spécial plénier de l'Assemblée générale, un bureau de 15 membres, un groupe de 25 experts, une réserve d'experts et le secrétariat du Mécanisme. M<sup>me</sup> Hicuburundi a informé les participants que le Bureau avait été mis en place, que six ateliers s'étaient déjà tenus<sup>1</sup>, que les experts de la réserve allaient être bientôt nommés et que l'Assemblée générale avait adopté en 2012 le plan général de la première évaluation mondiale et pris note du rapport sur les besoins en matière de renforcement des capacités. Elle a indiqué que les directives destinées aux auteurs de documents et la question de la mise en place d'un site Web du Mécanisme étaient encore à l'examen<sup>2</sup>. Dans sa résolution 64/71 du 4 décembre 2009, l'Assemblée générale avait créé un fonds de contributions volontaires pour aider les membres du Groupe d'experts provenant de pays en développement.

13. Pour terminer, M<sup>me</sup> Hicuburundi a informé les participants que la commémoration du trentième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer devait se tenir à New York le

<sup>1</sup> Un atelier destiné aux pays du Pacifique Sud s'est tenu par la suite en Australie, du 25 au 27 février 2013.

<sup>2</sup> Depuis que l'atelier s'est tenu, l'Assemblée générale, dans sa résolution 67/78 du 11 décembre 2012, est convenue de créer un site Web pour le Mécanisme qui est accueilli par le programme PNUE/GRID-Arendal.

10 décembre 2012. Elle a engagé les participants à accéder au site Web de la Division pour obtenir davantage d'informations sur le Mécanisme et les activités à venir.

14. Le Président a invité Renison Ruwa à faire un exposé sur le Mécanisme dans la région de l'océan Indien occidental.

**Exposé de Renison Ruwa sur le Mécanisme dans la région de l'Océan indien occidental : résumé des activités effectuées entre août et décembre 2012**

15. M. Ruwa a brièvement présenté le Mécanisme et informé les participants que durant le Sommet mondial pour le développement durable, qui s'était tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002, une recommandation avait été faite en vue de créer un mécanisme d'évaluation du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques. L'Assemblée générale avait adopté cette proposition en 2004 et avait décidé que l'évaluation devrait être achevée en 2014, l'accent étant mis sur : a) des questions thématiques prioritaires et transversales, telles que la sécurité alimentaire; b) une évaluation intégrée du milieu marin; et c) un référentiel pour les futures évaluations mondiales.

16. La phase de démarrage avait commencé en 2005 par l'examen de toutes les études récentes du milieu marin, génériquement appelé « l'évaluation des évaluations ». L'Assemblée générale avait réaffirmé en 2006 les objectifs de cette évaluation des évaluations et créé pour la phase de démarrage un groupe d'experts chargé de l'évaluation. Entre 2007 et 2009, le Groupe d'experts avait passé en revue plus de 500 évaluations thématiques et régionales en utilisant des modèles de structure afin que les mêmes questions soient examinées de manière identique dans chaque évaluation.

17. En 2009, le Groupe de travail spécial plénier de l'Assemblée générale a examiné l'évaluation des évaluations et formulé des recommandations à l'intention de l'Assemblée. Sur cette base, celle-ci a approuvé : a) les objectifs, le champ d'application et les principes du Mécanisme; b) la réalisation d'une première évaluation intégrée en 2014; et c) la création d'un groupe d'experts pour préparer les éléments de base retenus dans l'évaluation des évaluations.

18. Le Groupe d'experts devait comprendre cinq experts de chacun des cinq groupes régionaux de l'Assemblée générale (Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe orientale et Europe occidentale et autres États). En décembre 2010, l'Assemblée générale avait pris les décisions suivantes : un groupe de travail spécial plénier serait chargé de superviser et de guider le Mécanisme; la Division des affaires maritimes et du droit de la mer constituerait le secrétariat du Mécanisme; le PNUE, la Commission océanographique intergouvernementale, la FAO, l'Organisation maritime internationale et d'autres institutions spécialisées fourniraient un appui technique et scientifique; il serait créé un groupe d'experts du Mécanisme; la première évaluation mondiale intégrée du milieu marin devrait être terminée en 2014.

19. En 2011, le Groupe de travail spécial a examiné la série d'options présentées par le Groupe d'experts et est convenu : a) de la nécessité d'organiser des ateliers régionaux et une réserve d'experts pour aider le Groupe d'experts; b) des directives concernant les ateliers; c) des critères permettant de choisir les experts de la réserve;

et d) du mandat et des méthodes de travail du Groupe d'experts. En décembre 2012, les activités essentielles qui devaient être achevées comprenaient la nomination des membres de la réserve d'experts, la mise au point des directives destinées aux auteurs de documents, la répartition des tâches de rédaction, l'examen des documents de travail et l'organisation d'autres ateliers.

20. M. Ruwa a également présenté, d'une part, le plan général de la première évaluation mondiale du milieu marin, en soulignant que l'Assemblée générale l'avait adopté dans sa résolution 64/71 et confirmé dans sa résolution 65/37, et, d'autre part, les recommandations du Groupe de travail spécial plénier, à savoir que le premier cycle du Mécanisme (d'ici à 2014) devrait aboutir à une évaluation intégrée du milieu marin, qu'il faudrait adopter des questions thématiques transversales telles que la sécurité alimentaire, et que le rapport constituerait un référentiel pour les futures évaluations mondiales du milieu marin.

21. L'évaluation sera faite par l'utilisation du modèle FPEIR (forces motrices-pressions-état-impacts-réponses) et sera structurée autour de trois axes possibles au minimum, à savoir, les pressions, les habitats et les services écosystémiques.

22. Le rapport comprendra les chapitres suivants.

23. Le chapitre 1, qui évaluera l'état du globe, des océans et du biote et constituera une enquête générale préliminaire sur le milieu marin et son rôle dans la vie de la planète, son fonctionnement et son interaction avec les êtres humains.

24. Le chapitre 2 évaluera le mandat, les sources d'information et les méthodes de travail (mandat des Nations Unies, évaluations existantes, rapport sur l'évaluation des évaluations), le modèle FPEIR, les modalités de l'intégration des données, l'approche adoptée à l'égard de l'interaction entre les scientifiques et les décideurs, le choix des auteurs, l'établissement d'un référentiel, l'étude des incertitudes et l'assurance qualité des données. Les chapitres 3 à 9 mettront l'accent sur les services d'approvisionnement, notamment les aliments, les matériaux de construction, les énergies renouvelables et la protection des zones côtières; le cycle hydrologique, notamment le niveau de la mer, la salinité, les nutriments et le transport de chaleur; l'interaction air/mer, notamment la qualité de l'air, les événements météorologiques, l'acidification, l'extraction du charbon; la production primaire, notamment la distribution, les causes et les effets, la couche superficielle; la production de carbonates marins, notamment les apports en sédiments des atolls; les services écosystémiques dans les domaines esthétique, religieux et spirituel; la compréhension scientifique et les conclusions.

25. Les chapitres 10 à 16 mettront l'accent sur les mers et les océans en tant que source d'aliments, notamment les ressources biologiques marines et leurs incidences sur la sécurité alimentaire; la pêche de capture, notamment les stocks commerciaux de poissons et de produits de la mer, la pêche artisanale ou de subsistance, les activités de pêche non réglementées et non déclarées, les projections de stocks de poissons; l'aquaculture, notamment son importance et sa distribution, l'élevage extensif de poissons, la reconstitution des stocks et les projections; les algues et autres aliments d'origine marine, notamment leur importance, leur distribution et les projections y relatives. Les thèmes transversaux porteront sur les aspects économiques de la pêche, notamment la valeur, le coût, le commerce, l'importance pour l'économie nationale, les aspects sociaux, notamment l'emploi, le bien-être des communautés côtières et l'importance des produits de la mer dans le régime

alimentaire; les aspects écologiques, notamment la surpêche, les processus naturels, les prises accessoires, le réseau alimentaire et les modifications de l'habitat, les besoins en matière de renforcement des capacités et les conclusions.

26. Les chapitres 17 à 33 porteront sur les activités humaines concernant les transports maritimes, l'évacuation des déchets solides, les ports, les débris marins, les conduites et les câbles sous-marins, les changements physiques, les apports terrestres, le tourisme et les loisirs, l'industrie des hydrocarbures en mer, les autres types d'énergie d'origine marine, la défense, l'exploitation minière des fonds marins, le dessalement, l'utilisation des ressources génétiques et la recherche scientifique. Chacune de ces activités fera l'objet de débats sur leur emplacement et leur échelle, les avantages économiques, l'emploi et le rôle social, les conséquences pour l'environnement, les liens avec les autres activités et les besoins en matière de renforcement des capacités.

27. Le chapitre 34 évaluera les principaux niveaux de diversité des espèces, des communautés et des habitats, allant du littoral au milieu abyssal, de la zone équatoriale à la zone polaire, notamment les types de substrat et la salinité. Le chapitre 35 évaluera la mesure de l'évaluation de la biodiversité marine et le chapitre 36 étudiera l'état général des principaux types d'espèces et d'habitats, notamment les tendances, les dangers et les effets cumulatifs des pressions exercées.

28. Les chapitres 37 à 43 porteront sur les aspects identifiés aux fins d'une protection particulière, tels que les zones marines d'importance écologique ou biologique, les écosystèmes marins vulnérables et les autres espèces et habitats identifiés par une autorité compétente comme ayant besoin d'être protégés (Convention de Bonn, etc.). Les chapitres seront structurés suivant la classification EUNIS (système d'information européen sur la nature) : le chapitre 37 évaluera les habitats côtiers rocheux et biogéniques; le chapitre 38, les habitats sédimentaires côtiers; le chapitre 39, les habitats récifaux biogéniques et rocheux néritiques; le chapitre 40, les habitats sédimentaires néritiques; le chapitre 41, les habitats en mer profonde (benthiques et abyssaux); le chapitre 42, les habitats pélagiques.

29. Les chapitres 44 et 45 évalueront les besoins en matière de renforcement des capacités, par exemple pour déterminer les lacunes concernant les moyens d'identifier les espèces et les habitats marins classés comme étant menacés ou en déclin ou comme ayant besoin d'une attention ou d'une protection particulière. Le chapitre 46 évaluera l'impact général de l'être humain sur le milieu marin et le chapitre 47 évaluera la valeur et les avantages pour l'être humain des mers et des océans.

30. En conclusion, M. Ruwa a engagé les experts à examiner les aspects écologiques les plus importants qui doivent être étudiés dans la région de l'océan Indien occidental et à déterminer les moyens d'analyser les avantages économiques du milieu marin dans cette région, les questions concernant la santé, le revenu et le bien-être général des travailleurs de la mer et l'impact social du milieu marin sur l'être humain en général.

#### **Leçons tirées des ateliers du Mécanisme pour les mers régionales, exposé d'Alberto Pacheco**

31. Le Coordonnateur du Programme pour les mers régionales du PNUE, Alberto Pacheco, a exposé les leçons tirées des ateliers du Mécanisme consacrés au

renforcement des capacités et organisés jusqu'à présent par le Programme pour les mers régionales. M. Pacheco a tout d'abord souligné les problèmes sociaux et économiques concernant le milieu marin à l'échelle mondiale, notamment la disparition d'habitats, l'élévation du niveau de la mer, le réchauffement des océans, l'acidification, la surpêche, les activités de pêche illicites, et l'accroissement de la charge en nutriments et en sédiments. Le Programme pour les mers régionales a été créé en 1974 et regroupe 143 pays et 18 conventions et plans d'action sur les mers régionales, dont 6 sont directement administrés par le PNUE. Ces instruments constituent un cadre juridiquement contraignant et géré par les États Membres pour protéger le milieu marin à l'échelle régionale. L'objectif principal est de lutter contre la dégradation du milieu marin grâce à l'utilisation et à la gestion durables des ressources marines et côtières. Lesdits instruments encouragent l'application de politiques transversales afin de protéger une région donnée grâce au renforcement de la coopération transfrontière. Deux de ces instruments sur les mers régionales intéressent plus particulièrement l'Afrique, à savoir la Convention de Nairobi et celle d'Abidjan.

32. Les principales activités relevant de ces instruments portent sur les domaines suivants : sources terrestres de pollution (nutriments, eaux usées, déchets en mer et métaux lourds, notamment); directives concernant la gestion des écosystèmes répondant aux besoins des États Membres; réseaux de zones marines protégées; gestion intégrée des zones côtières; évaluation économique des services écosystémiques marins et côtiers; concept de l'économie verte appliqué aux océans; fonds régionaux de gestion des eaux usées; contrôle et évaluation de l'état du milieu marin tous les trois à cinq ans.

33. M. Pacheco a souligné certaines des leçons tirées des ateliers passés consacrés au renforcement des capacités pour améliorer les qualifications et les connaissances concernant la réalisation d'évaluations intégrées du milieu marin et des aspects économiques et sociaux; la plupart des pays avaient effectué des évaluations intégrées de ce genre; dans la plupart des cas, les rapports de suivi sur les zones littorales et marines n'étaient pas centralisés dans un ministère ou un département; une expertise suffisante était disponible dans les différentes régions pour pouvoir résoudre les problèmes rencontrés avec l'aide du Groupe d'experts du Mécanisme et d'experts d'autres régions.

34. Les conclusions tirées des ateliers montraient qu'il était nécessaire de faire appel aux donateurs pour compléter les contributions des gouvernements au financement du Mécanisme; de mettre en place dans les régions des moyens de communication et de coordination pour assurer le suivi du Mécanisme; et d'améliorer les structures internationales de partage des ressources, notamment en créant un réseau pour faciliter la communication internationale et la mise en place de plateformes coopératives concernant les données écologiques, sociales et économiques sur le milieu marin.

#### **Besoins en matière de renforcement des capacités et perspectives mondiales : le PNUE, exposé de Joana Akrofi**

35. Joana Akrofi, Administratrice de programme, a souligné les efforts que faisait le PNUE pour le renforcement des capacités à l'appui du Mécanisme. Le PNUE aidait les États Membres à organiser des ateliers sur le renforcement des capacités dans le cadre des conventions et des plans d'action sur les mers régionales.



M<sup>me</sup> Akrofi a indiqué que le PNUE avait jusqu'ici appuyé six ateliers sur le renforcement des capacités dans le contexte du Programme pour les mers régionales : le premier avait eu lieu à Santiago en septembre 2011 avec la participation de 21 États Membres. Le deuxième s'était déroulé à Sanya (Chine), du 21 au 23 février 2012, à l'intention de la région des mers d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Le troisième était destiné aux pays de l'océan Indien occidental et avait été accueilli par le Gouvernement mozambicain à Maputo du 1<sup>er</sup> au 3 août 2012. Le quatrième concernait la région des Caraïbes et avait eu lieu à Miami du 13 au 15 novembre 2012 avec l'appui du Gouvernement des États-Unis. Le cinquième concernait les mers de l'Asie de l'Est et la région du Pacifique et s'était tenu à Bangkok du 17 au 19 septembre 2012. Le sixième – qui était le deuxième atelier consacré à la région de l'océan Indien occidental – avait été organisé à Maputo les 6 et 7 décembre 2012.

36. M<sup>me</sup> Akrofi a signalé que les ateliers sur le renforcement des capacités avaient pour but de rassembler des contributions pour le Mécanisme, d'entamer un dialogue pour améliorer l'évaluation du milieu marin aux niveaux national, régional et mondial, d'exposer l'historique du Mécanisme et de produire un inventaire et un examen des évaluations déjà faites. Ils visaient aussi à aider à élaborer des méthodes permettant d'éliminer les lacunes des évaluations existantes, à étudier les moyens d'évaluation actuels, à mettre au point des méthodes de renforcement des capacités afin de combler les lacunes, à entamer le processus de renforcement des capacités pour l'évaluation intégrée, à impulser un nouveau réseau d'experts et à encourager les pays à nommer des experts devant faire partie de la réserve disponible pour l'évaluation mondiale du milieu marin.

37. Les ateliers sur le renforcement des capacités doivent permettre d'examiner le rapport sur l'évaluation des évaluations qui contient un résumé des évaluations faites pour les 21 régions retenues. Ils doivent permettre aussi d'évaluer les évaluations, d'identifier d'autres études qui n'ont pas été incluses dans l'évaluation des évaluations, de définir les principales questions qui sont importantes pour la région mais qui n'ont pas été examinées, d'identifier les détenteurs de l'information et les moyens d'accès et de déterminer les lacunes en la matière.

38. Le PNUE, de concert avec l'UNESCO, a également contribué au Mécanisme en mettant au point un portail de communication visant à assurer une plateforme ouverte d'information sur les différentes fonctions de gestion. Le portail comprend également la Base de données des évaluations mondiales et régionales sur le milieu marin, qui fournit une liste complète des évaluations mondiales. Le PNUE utilise son réseau pour partager les informations pertinentes sur le Mécanisme.

39. Le PNUE appuie également la mise au point d'évaluations intégrées afin de fournir des informations complètes pour l'élaboration et la gestion des décisions, par exemple le rapport concernant l'évaluation mondiale de l'état du milieu marin, qui examinera de près l'interaction de l'homme et de l'environnement et la manière dont les changements environnementaux influent sur le bien-être humain, y compris les forces socioéconomiques qui sous-tendent souvent les activités humaines.

40. Le PNUE soutient le Mécanisme de par son mandat qui consiste à examiner l'état de l'environnement mondial conformément à la résolution 2997 (XXVII) adoptée en 1972 par l'Assemblée générale. Il peut également fournir un appui grâce aux Perspectives mondiales en matière d'environnement et à ses évaluations thématiques, par exemple sur l'eau et les océans.

41. Certains problèmes que rencontre le Mécanisme concernent le caractère incomplet des données, en particulier au niveau national; le droit d'accéder aux données et aux informations pertinentes; le manque de données sur les tendances à long terme; la capacité des experts d'accéder aux données, de les analyser et de les interpréter; l'adaptation des informations aux besoins particuliers des utilisateurs et des décideurs grâce à des modes de présentation faciles à comprendre.

42. Le PNUE pourrait aussi renforcer la synergie avec le Mécanisme grâce au « PNUE en direct », qui est un service Web ouvert et accessible permettant aux intéressés d'accéder aux rapports d'évaluation du PNUE et à leurs sources scientifiques. Cette initiative devrait également aider à rendre plus efficaces les processus d'évaluation environnementale du PNUE et des responsables des gouvernements, ainsi que leurs produits qui présenteraient plus d'intérêt pour les décideurs et permettraient de communiquer aux États Membres et aux principaux utilisateurs du PNUE des informations plus adaptables et plus spécifiques.

43. Enfin, le PNUE aide le Mécanisme en mobilisant des ressources extrabudgétaires dans les domaines d'action proposés.

#### **Discussions de groupe**

44. Le Président a aidé les participants à constituer deux groupes de discussion, l'un consacré aux aspects socioéconomiques et l'autre aux questions biophysiques. Les groupes avaient pour instruction d'identifier dans chaque chapitre de l'étude :

- a) Le statut ou le motif clairement défini de chaque évaluation;
- b) Où se trouve l'information et qui la détient;
- c) Où résident les lacunes;
- d) Quels sont les besoins en matière de capacités;
- e) Qui devrait rédiger chacun des chapitres et communication d'informations sur les auteurs.

Les participants ont été également priés d'indiquer le titre des documents et de donner des informations sur les auteurs en ce qui concerne les points susmentionnés.

#### **La voie à suivre**

45. Les experts ont confirmé la voie à suivre définie pour la réunion tenue à Maputo du 1<sup>er</sup> au 3 août 2012. Ils se sont également déclarés prêts à appuyer le Mécanisme et à indiquer des experts et leurs coordonnées afin de contribuer aux chapitres du rapport concernant l'évaluation mondiale du milieu marin. Ils ont déclaré que le plan général pourrait également servir à mettre au point des rapports régionaux sur l'état des zones côtières au titre de la Convention de Nairobi. Ils ont également identifié des experts éventuels pour les différentes parties du premier rapport concernant l'évaluation mondiale du milieu marin.

46. Les experts ont ensuite demandé au secrétariat de la Convention de Nairobi et à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de faciliter et d'organiser le processus d'élaboration du rapport régional sur l'état des zones côtières et du rapport concernant l'évaluation mondiale du milieu marin, compte tenu des limites de temps et des ressources financières disponibles pour pouvoir achever le rapport d'ici à 2014.

**Observations finales**

47. M<sup>me</sup> Hicuburundi, représentant la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, a remercié le Gouvernement mozambicain et les organisateurs de l'atelier pour avoir assuré le succès de la réunion. Elle a exprimé en particulier ses remerciements aux experts ayant participé aux deux groupes de travail qui avaient permis de faire avancer les préparatifs du rapport sur l'état des zones côtières. Elle a noté que le Groupe d'experts saluerait la contribution apportée à l'évaluation mondiale par le rapport sur l'état des zones côtières de l'océan Indien méridional et occidental et par ses experts, en particulier du fait que le plan général retenu reflétait de près celui du rapport concernant l'évaluation mondiale. Elle a terminé en encourageant les participants à se joindre à la réserve d'experts du Mécanisme, en rappelant que la légitimité et la crédibilité de l'évaluation mondiale dépendait aussi de la participation d'experts géographiquement représentatifs.

48. L'ordre du jour étant épuisé, le Président a annoncé la clôture de l'atelier à 16 h 30.